**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 2 (1914)

**Heft:** 1: i

Artikel: Loups et ours tués dans le canton de 1552 à 1564

Autor: Ducrest, F.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817888

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Loups et Ours tués dans le Canton DE 1552 A 1564

par F. DUCREST.

Dans le numéro 4 des *Annales*, à propos d'une chasse au loup à Corbières en 1809, nous disions que la présence d'animaux carnassiers dans notre pays était autrefois assez fréquente. En parcourant les comptes de nos Trésoriers d'Etat, nous avons trouvé, seulement pour la période de 1552 à 1564, plus de 100 loups et une douzaine d'ours et autant de sangliers abattus par les chasseurs pendant ce court laps de temps. Il faut y ajouter encore quelques cerfs, chevreuils et cygnes, etc. Voici ce que nous avons extrait de ces comptes copiés par le chanoine Fontaine.

À des chasseurs qui out fait cadeau d'un cerf à Messeigneurs, l'ayant conduit depuis Estavayer A ceux de Villarepos, pour un vieux loup A un homme de Bellegarde qui a tué un ours On fait donner une paire de culottes à Antoine Buchs et à son camarade qui ont tiré un ours, le vendredi 30 septembre.

On fait donner une paire de culottes à un particulier qui nous a apporté un chevreuil qu'il avait tiré.

1553.

Au domestique du bailli d'Orbe et à celui de M. d'Agnères qui nous ont apporté deux chevreuils, à chacun un écu d'honoraire

6 l. 3 s. 4 d. 1

4 1.

6 1.

9 1.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La livre valait 69 centimes; le sol ou le kreuzer, environ 3 centimes et demi. La somme de 6 liv. 3 sols 4 den. ferait donc environ 4 fr. 25; cela correspondrait à une somme d'environ 80 francs aujourd'hui.

Au domestique du bailli de Grandson qui nous	
a amené deux cerfs	1 l.
A ceux de Belfaux pour un loup tué	4 1.
Aux mêmes, encore pour un loup	4 1.
A Bertherli de Praroman pour deux jeunes loups	2 1.
Pour un jeune loup	1 l.
Pour cinq jeunes loups	2 l. 10 s.
A ceux de Surpierre pour un loup	4 l.
1554.	
A ceux d'Ependes qui ont pris deux loups	4 l.
A ceux de Rougemont pour cinq loups qu'ils	
ont pris	3 l.
1555.	
Au domestique d'un baillif qui nous apporta un	
chevreuil de la part de son maître	2 1.
A ceux du Gouggisberg qui ont pris un ours	4 1.
A d'autres qui ont tué un loup	4 1.
Pour cinq jeunes loups	5 l.
Pour deux jeunes ours	2 1.
Pour un vieux loup tué	4 1.
Pour trois jeunes loups	3 1.
Le jeudi 18 avril, on fait donner une paire de	
culottes et deux dicki 1 à chacun des deux hom-	
mes du Gouggisberg qui ont pris 3 jeunes ours.	
Pour un jeune loup tué	1 1.
50 NO	4 1.
A ceux de Châtel, pour 7 jeunes loups	
A un homme de Charmey, pour 4 petits loups	
A ceux de Corbières pour un gros ours	10 1,
A un homme du Gouggisberg qui nous apporta	
une patte d'ours	1 l. 1 s. 8 d.
Le mardi 23 septembre, on punit de 10 livres	s seeking to be 14
d'amende un nommé Marro, pour avoir brûlé	
au fils de Rudoz une trappe à prendre les ours.	

 $<sup>^1</sup>$  Le dicki ou dicken était le  $^1/_3$  de l'écu et valait 10 batz 2 sols, ou 1 fr 45, soit 28 à 30 francs d'aujourd'hui. La dénomination française de dicken était teston.

Honoraire au domestique de M. l'Avoyer qui nous a apporté un cygne A Daniel Fornerod qui apporta un cygne A l'amman de Planfayon qui apporta un chevreuil à Messeigneurs Pour un vieux loup A ceux de La Roche qui ont pris deux ours A ceux de Combremont qui prirent deux loups A ceux de Schwarzenbourg qui prirent un ours A Peter Boun de Bellegarde pour un gros ours qu'il a tué Pour un petit loup qu'on a apporté	22 s. 4 d. 22 s. 6 d. 4 l. 10 s. 4 l. 10 l. 3 l. 4 l. 10 s. 10 l.
1558.	
A ceux de Semsales qui ont pris cinq loups.	5 l.,
Pour quatre petits loups A Jean Giller de Vuadens pour un vieux loup qu'il a tué A ceux de Nierlet les Bois qui apportèrent deux sangliers	4 l. 4 l. 4 l. 10 s.
1560.	
A Jean Zwey qui a apporté un chevreuil à Messeigneurs A ceux de Corbières pour six jeunes loups A un homme de Semsales pour un jeune loup A ceux de Châtel-St-Denis qui ont apporté quatre jeunes loups	4 l. 10 s. 6 l. 1 l. 4 l.
1561.	
A ceux de Planfayon qui ont apporté un chevreuil A d'autres paysans qui ont apporté un sanglier A ceux de Neirigue qui ont pris trois loups, pour leurs frais A un domestique qui a apporté un chevreuil	4 l. 10 s. 5 l. 3 l. 1 l. 2 s. 6 d.
Pour trois jeunes loups	3 1.
1562.  A ceux de Semsales pour six jeunes loups	6 1.

A ceux de Vaulruz pour un jeune loup	1 1.
A ceux de Belfaux pour un loup	4 1.
1563.	
Au domestique du bailli de Rue qui nous a	
apporté un sanglier	3 1.
A ceux de Semsales pour 7 jeunes loups	3 l. 10 s.
A Jacques Dubas pour deux jeunes loups	2 1.
1564.	
A ceux de Rue qui apportèrent un sanglier	4 l. 10 s.
A d'autres qui apportèrent un marcassin	2 1. 13 s. 8 d.
A ceux de Semsales de même	2 l. 5 s.
A ceux de Vaulruz pour une laie	4 l. 10 s.
Au domestique de Pierre Maillardoz qui apporta	
un sanglier	2 l. 5 s.
A Hans Manou pour 4 jeunes loups	4 1.
A ceux de Semsales pour 7 jeunes loups	7 1.
A ceux de Château d'Oex pour 2 jeunes loups	2 1.
A deux hommes qui apportèrent un sanglier	6 1.

erlang bengga dan ann analisis dalah Jah zuen da

there are given by the tracking wavefurt the man A